



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2021
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2022 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Secrétaire général y fait le point de la situation politique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et de la situation des droits humains et y examine les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission entre le 1^{er} février 2021 et le 31 mai 2021.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le 22 février a marqué le premier anniversaire de la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. À cette occasion, les partenaires internationaux et les parties prenantes locales se sont félicités des progrès accomplis, qu'ils ont cependant jugés insuffisants dans certains domaines cruciaux. Ils ont demandé aux parties d'accélérer l'action menée pour reconstituer l'Assemblée législative nationale provisoire, d'achever d'établir les structures des pouvoirs publics aux niveaux des États et des collectivités locales, d'appliquer les dispositions transitoires de sécurité, d'établir des mécanismes de justice transitionnelle et de mettre en œuvre dans son intégralité l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

3. Entre le 20 février et le 2 mars, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a publié des décrets présidentiels portant nomination de ministres, de conseillers, de commissaires et de présidents de commissions indépendantes au niveau des États et a délégué aux gouverneurs des États le pouvoir de leur faire prêter serment. Ces nominations n'étaient pas conformes au quota de 35 % de femmes fixé dans l'Accord revitalisé.

4. Le 23 mars, Nhial Deng Nhial, qui était alors Ministre des affaires présidentielles, a annoncé que les élections prévues pour 2022 ne pourraient être organisées avant qu'une constitution permanente soit adoptée et qu'un recensement de la population soit réalisé. Il a dit que les préparatifs prendraient plus de temps que prévu et que les élections auraient lieu en 2023. Le 14 avril, l'attaché de presse du



Président, Ateny Wek Ateny, a réaffirmé que le Gouvernement prévoyait d'organiser des élections générales en 2023.

5. Le 8 avril à Djouba, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), d'autres entités des Nations Unies et les Gouvernements suédois, irlandais et kényan, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a lancé une enquête pour estimer la population. Les résultats de l'enquête serviront à planifier un recensement complet de la population et des logements en 2022. Le dernier recensement de ce type a été réalisé en 2008.

6. Le 10 avril, le Président a publié une série de décrets portant destitution ou nomination de hauts fonctionnaires. Le Ministre des affaires présidentielles, Nhial Deng Nhial, a été remplacé par M. Barnaba Marial Benjamin. Le Chef des forces de défense, le général Johnson Juma Okot, a été remplacé par le Chef adjoint pour l'administration et les finances des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général Santino Deng Wol, qui figure sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité. Le Président a également promu le Directeur du Service national de sécurité, le général Akol Koor Kuc, au rang de premier général de corps d'armée.

7. Entre le 8 et le 11 mai, M. Kiir a dissous l'Assemblée législative nationale provisoire, qui comptait 400 membres, ainsi que le Conseil des États, et a reconstitué un parlement composé de 550 députés. La proportion de femmes parmi les personnes nommées était cependant inférieure au quota de 35 %.

8. Le 26 mars, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles a créé une équipe spéciale chargée de superviser l'application du chapitre V de l'Accord revitalisé. Cependant, le projet de statut et le mémorandum d'accord, qui sont indispensables à la mise en service du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, doivent encore être signés par le Gouvernement et l'Union africaine.

9. Du 25 au 27 mai, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et la Fondation Max Planck pour la paix internationale et l'état de droit ont animé un atelier de trois jours sur le processus d'élaboration de la première constitution permanente. L'atelier s'est conclu par l'adoption d'une résolution sur la création, les rôles et les mandats des institutions qui participent au processus constituant, sur l'éducation civique et la participation du public, et sur l'organisation d'une conférence nationale constituante.

Application de l'Accord revitalisé

10. Le 15 mars, le Président a demandé au Comité national de transition de rendre compte de l'état d'avancement de l'unification du commandement et des contingents des Forces unifiées nécessaires. Le 18 mars, le Président du Comité national de transition, Tut Gatluak, a chargé le Conseil de défense conjoint d'élaborer une proposition concernant l'unification du commandement des Forces unifiées nécessaires.

11. Le 22 mars, l'Union européenne a imposé des sanctions au général de division Moses Lokujo des Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour l'enlèvement et l'exécution de trois officiers du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et l'attaque commise contre les soldats de ce mouvement sur le site d'entraînement de Moroto, dans l'Équatoria-Central.

Évolution du processus de paix

12. Du 8 au 12 mars, la Communauté de Sant'Egidio a facilité des pourparlers de paix entre l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et le

Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à Naivasha (Kenya). La faction du Mouvement populaire de libération du Soudan qui fait partie de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, le général Paul Malong de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé ont signé le 10 mars une déclaration de principes, qui servira de cadre aux futurs pourparlers entre les parties.

13. Le 2 mai, le Chef d'état-major général du M/APLS dans l'opposition, le général Simon Gatwech Dual, a confirmé que Johnson Olony, le chef de la division Agwelek de ce mouvement, s'était promu lui-même au rang de premier général de corps d'armée. Il a rejeté les allégations selon lesquelles Johnson Olony avait l'intention de faire défection pour soutenir le Gouvernement ou de former un nouveau groupe rebelle. Il a exprimé sa déception devant le retard pris dans l'application des dispositions transitoires de sécurité et reconnu qu'il existait des problèmes administratifs internes au sein du mouvement.

14. Le 3 mai, Stephen Buay Rolnyang, ancien général de division des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a rejoint l'Armée/Front uni du Soudan du Sud du général Malong. Il avait été l'un des plus anciens officiers des Forces de défense avant d'être accusé de trahison, licencié et déchu de son grade. Il a affirmé que sa défection était motivée par le mauvais traitement des soldats, la corruption et le tribalisme qui caractérisaient les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional

15. Le 27 février, le Président a participé au vingt et unième sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu virtuellement et où il a recommandé qu'un programme régional d'exemption de visa soit créé et qu'un appui soit apporté aux capacités (notamment pour aider l'Administration fiscale nationale du Soudan du Sud à être admise dans l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est) et demandé que des modalités soient définies pour permettre au Soudan du Sud de rembourser sa dette en plusieurs versements.

16. Le 28 mars, à Djouba, le Président a assisté à la signature d'une déclaration de principes par le Gouvernement de transition du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-faction Nord. Il a promis de poursuivre ses efforts pour faire participer le Mouvement de libération du Soudan d'Abdul Wahid al-Nur aux pourparlers de paix du Soudan. Un nouveau cycle de négociations a commencé à Djouba le 26 mai.

Autres faits importants d'intérêt national

17. Le 19 février, une section du Conseil des sages jieng a affirmé dans une déclaration que l'Accord revitalisé ne s'attaquait pas aux causes de l'insécurité dans le pays, en raison des manquements des dirigeants. Le Conseil des sages jieng a demandé que soient appliquées les recommandations énoncées dans le rapport adopté à l'issue de la Conférence du dialogue national, y compris en ce qui concernait l'accélération de l'organisation des élections.

18. Le 10 mai, le Comité directeur du dialogue national a présenté au Président les résolutions finales et le communiqué issus de la Conférence du dialogue national. Le Président s'est engagé à examiner attentivement les recommandations et à appliquer les résolutions. Il a ensuite publié un décret portant dissolution du Comité.

Situation économique

19. Le Gouvernement a intensifié ses initiatives de réforme économique pour régler les problèmes de gestion des finances publiques, accroître la transparence et mieux

mobiliser les recettes non pétrolières. En mars, le Fonds monétaire international a approuvé un deuxième prêt dans le cadre de la Facilité de crédit rapide, d'un montant de 174,2 millions de dollars des États-Unis, pour atténuer le poids que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) fait peser sur la balance des paiements. Fin mars, la Banque du Soudan du Sud s'est engagée à unifier les taux de change officiel et parallèle, afin de réduire la dépréciation de la livre sud-soudanaise et l'inflation.

20. Les acteurs humanitaires ont peiné à remédier à l'insécurité alimentaire, qui a aggravé les difficultés des ménages. En avril 2021, le Programme alimentaire mondial a annoncé une réduction des rations alimentaires destinées à près de 700 000 réfugiés et déplacés, qui recevront 50 % d'une ration complète, contre 70 % auparavant.

21. Le 22 mars, l'Auditeur général a publié un rapport sur les comptes détenus à la Banque du Soudan du Sud pour les parts de 2 % et de 3 % des revenus pétroliers nets qui sont affectés, respectivement, aux États et aux localités productrices de pétrole. De juillet 2011 au 31 décembre 2020, un montant total de 85 735 541 millions de dollars des États-Unis a été déposé sur ces deux comptes. De 2014 à 2020, une somme totale de 84 062 073 dollars a été décaissée, dont des paiements d'un montant total de 55 925 556 dollars effectués à des parties autres que celles visées dans la loi de 2013 sur la gestion des revenus pétroliers. L'audit n'a pas porté sur l'utilisation des fonds versés aux États.

III. Conditions de sécurité

22. La contestation politique a retardé l'application des dispositions transitoires de sécurité. Les conditions de sécurité sont restées marquées par les conséquences des problèmes socioéconomiques, des fractures ethniques et de l'insuffisance de la gouvernance. C'est ce qu'ont mis en évidence les affrontements qui ont éclaté dans les comtés d'Akoka et de Maban, dans le Haut-Nil, où les tensions ethniques et les conflits de pouvoir ont alimenté l'insécurité à l'échelle locale. Dans l'État de Jongleï, les violences se sont aggravées dans la Zone administrative du Grand Pibor. Dans l'Équatoria-Central, des affrontements de faible intensité ont continué de se produire par intermittence entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front du salut national. Les tensions politiques, les fractures ethniques et les pressions qui pèsent sur les moyens de subsistance ont également donné lieu à une augmentation des violences liées au bétail dans la zone située autour de l'intersection des États de Ouarrap, des Lacs et de l'Unité. Près de la moitié des problèmes de sécurité constatés entre février et mai se sont produits dans la grande région de Tonj (Ouarrap). Dans l'ensemble, on constate une tendance à la hausse des atteintes à la sécurité, qui ont augmenté de 35 % par rapport à l'année précédente pendant la même période (février-mai 2020) et de 32 % par rapport à la période de quatre mois précédente (octobre 2020-janvier 2021).

Région du Haut-Nil

23. Dans le Haut-Nil, il y avait trois conflits distincts. Premièrement, la séparation de la ville de Malakal du comté de Makal a alimenté les tensions latentes entre les Dinka Padang et les Shilluk, ayant été perçue comme un changement favorisant les premiers au détriment des seconds et de leurs revendications ancestrales sur la capitale administrative. La récente nomination d'un gouverneur appartenant à l'ethnie shilluk, qui assure la représentation de ce groupe au niveau de l'État, n'a pas suffi à mettre fin à ces tensions, comme en témoigne la mort de quatre Shilluk qui ont été tués à Malakal le 27 mars, lorsque des personnes soupçonnées d'appartenir à une

milice dinka padang ont tiré sur un groupe de personnes déplacées qui accueillait le Gouverneur.

24. Deuxièmement, les tensions ont persisté à Maban autour de la question de l'attribution du poste de commissaire du comté à un membre du M/APLS dans l'opposition. Les milices de Maban ont lancé au moins cinq attaques contre la zone de cantonnement de ce mouvement à Liang, apparemment avec le soutien des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service national de sécurité. Troisièmement, le conflit entre les Dinka et les Nuer s'est intensifié lorsque de jeunes Nuer armés ont mené des attaques en représailles dans les parties orientales des comtés de Baliet et d'Akoka les 3 et 4 février. Les tensions ont de nouveau augmenté lorsque deux soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été tués à l'extérieur de Nasser le 14 mars par des Nuer armés non identifiés. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont riposté en attaquant au moins trois villages et en envahissant une base du M/APLS dans l'opposition.

25. Dans l'État du Jongleï, le conflit infranational a été marqué par l'escalade de la violence au début du mois de mai, lorsque des Gawaar Nuer et des Dinka d'Ayod, d'Uror et de Duk se sont rendus ensemble dans la Zone administrative du Grand Pibor pour reprendre du bétail qui avait été volé par les Murle. La localité de Gumuruk a été détruite, s'agissant en particulier de marchés, d'écoles et d'installations d'organisations non gouvernementales internationales. On estime que 68 personnes ont été tuées et 27 blessées. Cette détérioration de la situation risque de compromettre les processus de paix interethniques qui sont en cours.

26. Plusieurs événements notables sont survenus dans l'Unité. Le 9 février, des affrontements ont éclaté entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des communautés d'éleveurs du comté de Koch, pendant que ces forces et la Police nationale sud-soudanaise tentaient de récupérer du bétail volé. Cinq membres des Forces de défense et deux membres de la Police nationale ont été tués. Les Forces de défense ont riposté en attaquant quatre villages du comté de Koch le 20 février. Dans le comté de Guit, le 13 mai, 11 membres de la Police nationale ont été tués pendant qu'ils poursuivaient des voleurs de bétail de Mayom. Par ailleurs, des Apuk armés de Mayen (comté de Gogrial-Est, État de Ouarrap) ont attaqué un camp de bétail des Bul Nuer à Mayom le 3 avril et se sont emparés de bétail. Cette attaque a fait des victimes et a été suivie de représailles lancées par des jeunes Bul Nuer contre le payam de Mangol Apuk, dans le comté de Gogrial-Est, le 1^{er} et le 27 mai. Le commissaire du comté de Mayom, qui tentait de récupérer le bétail volé, est tombé le 3 mai dans une embuscade tendue par des jeunes armés, et neuf de ses gardes du corps ont été tués.

Région de l'Équatoria

27. Dans l'Équatoria-Central, des violences ont été commises pour des raisons liées aux droits fonciers et à la transhumance du bétail et des affrontements ont eu lieu entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national. Des différends concernant la démarcation des terres dans le village de Garbo, à Mangala, ont conduit à des affrontements le 4 février et le 1^{er} mai entre la population bari et des Dinka installés dans les zones concernées. De même, le 16 février, près de Kadoro, à l'extérieur de Djouba, des habitants dinka bor et pieri se sont affrontés. La présence d'éleveurs dinka bor dans le comté de Kajo Kaji et d'éleveurs mundari dans le comté de Lainya a continué de susciter des tensions au niveau local.

28. Les tensions latentes ont persisté entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national dans un contexte marqué par l'échec des négociations de paix à Rome et les dissensions de plus en plus importantes au sein de la faction de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud dirigée par Thomas Cirillo. On a dénombré 14 incidents entre les Forces sud-soudanaises de

défense du peuple et le Front de salut national dans les comtés de Yei, de Lainya, de Kajo Kaji, de Maridi et de Morobo, soit plus de trois fois plus que pendant la période d'octobre 2020 à janvier 2021.

29. Dans l'Équatoria-Oriental, les violences entre les Boya et les Toposa ont continué de poser des problèmes de sécurité, les Boya ayant attaqué le site de cantonnement du M/APLS dans l'opposition à Lowareng, le 22 mars, et des éléments toposa ayant mené une attaque en représailles le 28 mars. Des hommes armés boya ont également attaqué le 29 mars un convoi du Gouverneur de l'État, qui appartient au groupe ethnique des Toposa. De nombreux crimes ont été commis sur les routes, dont une embuscade qui a tué un membre du personnel national d'une organisation non gouvernementale internationale le 12 mai. Les tensions concernant les pratiques de recrutement des entités des Nations Unies et des acteurs internationaux ont conduit à l'agression de trois membres du personnel, lors de deux incidents distincts qui se sont produits à Torit le 28 avril.

Région de Bahr el-Ghazal

30. Le Ouarrap a été marqué par des violences localisées et notamment par plusieurs cycles de violence dans la région de Tonj. Il y a eu davantage d'atteintes à la sécurité que pendant la période correspondante de l'année précédente (125, contre 67 de février à mai 2020). En 2020, l'insécurité avait surtout touché les zones de pâturage de Tonj-Sud, mais elles se sont recentrées en 2021 sur Tonj-Nord et Tonj-Est, où les cycles de violence se sont intensifiés et politisés dans un contexte marqué par la concurrence politique et le sentiment que certains groupes ethniques subissent des discriminations, en particulier les Luanyjang à Tonj-Est.

31. Les tensions au sein de la population dinka ont été très fortes à Rualbet Payam, dans le nord de Tonj, où 22 civils ont été tués lors d'un incident survenu le 9 février, puis 12 autres lors de représailles le 13 février près de la ville de Ouarrap. À Tonj-Sud, des éleveurs armés ont attaqué le campement pastoral de Wunreel le 10 février, faisant 14 morts.

32. La plupart des incidents survenus dans les Lacs se sont produits le long des principales routes d'approvisionnement desservant Rumbek. Des violences ont éclaté dans le comté de Rumbek-Est le 17 avril, lorsque des membres du groupe des Thuiyic ont lancé des représailles contre le campement pastoral de Manyang et fait 22 morts parmi les civils. Un attentat très remarqué a été commis le 26 avril à Rumbek contre l'évêque du diocèse catholique de Rumbek, qui a été blessé par balles par des personnes non identifiées. Par rapport à décembre 2020 et à janvier 2021, le nombre d'atteintes à la sécurité a augmenté de 62 % dans les Lacs.

IV. Situation humanitaire

33. Les conflits infranationaux continuent de peser sur la sûreté, la sécurité et l'accès des populations aux moyens de subsistance et aux services de base. Dans le plan de réponse humanitaire 2021, un montant 1,68 milliard de dollars a été demandé pour venir en aide à 6,6 millions de personnes (sur 8,3 millions de personnes dans le besoin) en leur apportant d'urgence une assistance et une protection vitales.

34. Le pays fait face à la pire situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition depuis son indépendance. On estime que 7,2 millions de personnes, soit 60 % de la population, risquent d'être touchées par une insécurité alimentaire aiguë (phase 3, 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) pendant la période de soudure, d'avril à juillet. Ce chiffre comprend 108 000 personnes qui vivent dans

des zones difficiles à atteindre de six comtés qui pâtissent d'une insécurité alimentaire catastrophique (phase 5 du Cadre intégré).

35. Les violences continuent de déraciner des dizaines de personnes dans le pays. On estime que 50 000 personnes ont été déplacées du fait des violences infranationales dans la région de Tonj. En mai, dans la Zone administrative du Grand Pibor, ces violences ont fait environ 20 000 déplacés. Beaucoup ont pu rentrer chez eux depuis. Des opérations de distribution de nourriture sont en cours à Verteth et d'autres seront lancées à Gumuruk et à Likuangole dès que les conditions de sécurité le permettront.

36. Quelque 3,82 millions de personnes étaient toujours en situation de déplacement depuis 2013, soit 1,62 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2,2 millions dans cinq pays voisins. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 14 700 réfugiés sont rentrés de leur propre chef entre février et mars.

37. En février et en mars, des inondations non saisonnières ont fait près de 80 000 déplacés dans les États de Jongleï et du Haut-Nil, et quelque 30 000 personnes ont été touchées par les inondations à Akobo (État de Jongleï).

38. L'accès humanitaire est compliqué par la résurgence des conflits armés dans certaines parties de l'Équatoria-Central, la multiplication des pillages de fournitures et la persistance de violences infranationales dans la région de Tonj et la Zone administrative du Grand Pibor, ainsi que les actes de menace et les attaques que des jeunes commettent contre le personnel humanitaire dans plusieurs endroits. Dans la Zone administrative du Grand Pibor, quelque 550 tonnes de stocks de nourriture ont été pillées ou détruites et des fournitures médicales destinées à 25 000 personnes ont été perdues. Des attaques ont visé des véhicules humanitaires clairement identifiés et les embuscades sont devenues plus fréquentes. Au moins deux humanitaires ont été tués en mai.

39. Entre le 1^{er} février et le 30 mai, 203 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées, dont 42 embuscades et 22 pillages ; 110 travailleuses et travailleurs humanitaires ont été réinstallés ailleurs en raison de l'insécurité. Les autorités locales de divers endroits ont continué à s'ingérer dans les procédures de recrutement des organisations non gouvernementales. Des groupes de jeunes ont mené des attaques violentes contre le personnel et le matériel humanitaires, entravant ainsi l'assistance à Pariang, à Renk et à Torit.

40. La pandémie de COVID-19 a accru les vulnérabilités existantes en perturbant les services de vaccination de routine et affaibli les capacités de traitement du système de santé, qui était déjà fragile, d'où une demande supplémentaire de services et de fournitures sanitaires et de professionnels de la santé. La morbidité et la mortalité associées aux maladies épidémiques, notamment à la malaria, devraient s'aggraver très nettement en raison de la perturbation des campagnes de vaccination et du manque de capacités de soin. Au 26 mai, 10 688 personnes avaient été testées positives à la COVID-19 et 115 personnes étaient mortes de cette maladie, d'après le Ministère de la santé.

41. Au 31 mars, les humanitaires avaient prêté assistance à 2,7 millions de personnes, soit 40 % des personnes ciblées aux fins d'une aide humanitaire et de services de protection, dans le cadre du plan de réponse humanitaire 2021. Conformément à l'approche axée sur les liens entre action humanitaire, paix et développement, ils et elles travaillent dans le cadre de ce plan avec les acteurs du relèvement, du développement et de la consolidation de la paix pour s'attaquer aux sources des besoins humanitaires et pour mettre en place des approches tenant compte

des conflits. Au 31 mai, un montant de 560 millions de dollars avait été obtenu sur la somme de 1,68 milliard de dollars demandée dans le plan de réponse humanitaire 2021.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

42. Conformément à l'horizon stratégique de trois ans prescrit par le Conseil de sécurité, la MINUSS examine les priorités, les séquences d'action et les domaines où elle entend renforcer la collaboration, afin d'accroître l'impact de ses efforts. En étroite consultation avec ses interlocuteurs sud-soudanais, elle étudie notamment les moyens de réduire les atteintes à la sécurité et le coût humain des conflits intercommunautaires, qui est de plus en plus élevé. Comme suite à l'adoption de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil, une mission d'évaluation des besoins électoraux a été réalisée au Soudan du Sud du 6 au 24 mai.

43. La MINUSS a soutenu des initiatives visant à faciliter la création de relations de travail constructives au sein des nouvelles coalitions qui sont à la tête d'États et de collectivités locales. La MINUSS, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont organisé des forums pour renforcer la confiance dans le Bahr el-Ghazal occidental (17-19 mars) et le Bahr el-Ghazal septentrional (10-12 mai). À l'issue de ces forums, des communiqués ont été publiés, l'engagement a été pris de favoriser la confiance entre les partis politiques, il a été décidé de former un comité de femmes dirigeantes et des engagements ont été pris en faveur de la création de conditions propices au retour de la population déplacée. Le Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, a demandé que la MINUSS organise des forums du même type dans d'autres États.

44. Parmi les autres initiatives qui ont été menées, on peut citer l'organisation d'un forum consultatif dans les Lacs (16-17 avril) et d'un forum de planification stratégique dans l'Équatoria-Central (20-21 avril), à l'intention des gouverneurs, des gouverneurs adjoints et des membres de gouvernement. La réunion tenue dans les Lacs s'est conclue par l'adoption d'un accord visant à régler les désaccords par des moyens pacifiques ; les participants à la réunion tenue dans l'Équatoria-Central ont réfléchi à des stratégies qui permettraient de faire face à différents problèmes sociaux, économiques et sectoriels, et adopté une feuille de route pour concrétiser la vision du Gouverneur en faveur de la paix et du développement. Du 28 au 30 avril, la MINUSS a facilité l'organisation d'un forum visant à renforcer la confiance dans l'Équatoria-Central, à l'intention du Gouverneur, des commissaires de comté et du maire de Djouba. Les 11 et 12 mai, la MINUSS a organisé une réunion des partis politiques au niveau national sur le processus électoral.

45. Le 10 mars, la MINUSS a organisé une discussion en ligne avec des jeunes et des leaders de la société civile afin de diffuser des informations sur le processus d'élaboration de la constitution permanente auprès des parties prenantes représentant la jeunesse. Le 16 avril, dans le Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS a animé une table ronde sur la consolidation de la paix à laquelle ont participé 29 jeunes (20 hommes et 9 femmes) et 9 hauts fonctionnaires d'États. Le 21 mai, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont animé un atelier consultatif de deux jours auquel ont participé plus de 50 personnes représentant les jeunes dans le cadre du processus constituant.

46. Les 18 et 19 mars, la MINUSS, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont animé un atelier virtuel pour valider les résultats des ateliers de consultation des acteurs clés concernant le processus constituant.

47. Du 24 au 26 mars, la MINUSS a apporté un soutien logistique à la visite de la délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au Soudan du Sud. La délégation a recueilli des informations de première main sur la situation politique, économique et humanitaire et les conditions de sécurité et a évalué les progrès accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé.

48. La MINUSS a organisé 11 discussions sur les ondes de Radio Miraya au sujet de sujets liés à la politique, à la sécurité, à la paix, à l'économie et aux questions de genre, afin de dialoguer avec des experts, des dirigeants politiques et des personnalités éminentes et d'interagir avec les auditeurs.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

49. La Mission a réagi aux menaces pesant sur les civils au Soudan du Sud par le déploiement mobile et le maintien d'une présence robuste de soldats de la paix, le dialogue avec les dirigeants militaires et politiques, des activités de règlement des conflits au niveau local, la fourniture d'un appui essentiel à l'état de droit et aux institutions judiciaires et d'autres activités de programme, y compris des projets à effet rapide. Les civils sont restés exposés à des risques de violences physiques, notamment de meurtres et de blessures, d'enlèvements, de recrutements militaires forcés et de violences sexuelles.

50. Dans l'État de Ouarrap, plusieurs bases opérationnelles temporaires ont été établies. La MINUSS a facilité des dialogues avec les populations et les dirigeants au niveau de l'État et au niveau local à Tonj-Est et Tonj-Nord, notamment avec le Gouverneur de Ouarrap. Elle a également facilité des dialogues entre la population de Tonj-Est et celle de Tonj-Nord, et mené une campagne de paix à Gogrial-Est afin de favoriser la cohésion sociale entre les éleveurs de bétail. À Tonj-Sud, elle a organisé du 23 au 26 février un atelier de renforcement des capacités destiné aux chefs traditionnels, aux représentants des institutions gouvernementales, aux femmes et aux jeunes sur les réponses à apporter aux nouveaux problèmes en matière de protection.

51. À la suite d'attaques liées au bétail dans l'État des Lacs, la MINUSMA a déployé des soldats de la paix à Rumbek-Nord et effectué des patrouilles de dissuasion à Rumbek-Est.

52. Dans la région de Jongleï, la MINUSS a apporté un appui logistique aux acteurs et actrices de la paix dans le cadre d'un dialogue entre les Lou Nuer, les Murle et les Dinka Bor, avec le soutien financier du Peacebuilding Opportunities Fund du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces populations ont signé un accord de paix lors d'une conférence qui s'est tenue du 15 au 25 mars à Pieri. La MINUSS a facilité la tenue d'un forum pour les dirigeants gawaar nuer du 5 au 7 mai. À la suite des violences entre les Gawaar Nuer et les Murle, la MINUSS a commencé le 7 mai à dialoguer avec les autorités locales, des dirigeants politiques, des représentants des jeunes et des chefs traditionnels et à se coordonner avec les acteurs humanitaires. Elle a également déployé une base opérationnelle temporaire à Gumuruk pour protéger les civils qui avaient fui vers Pibor, y compris la zone adjacente à la base de la MINUSS, et pour préserver l'aide alimentaire.

53. Le 17 mars, le site de protection des civils de Bentiu, qui accueille 97 321 civils, a été reclassé comme camp de personnes déplacées à l'issue d'une évaluation des

risques de sécurité menée avec les partenaires humanitaires. Ce changement de statut faisait suite à un mémorandum d'accord conclu entre la Mission et le Gouverneur de l'État de l'Unité, qui s'y était engagé à assumer la responsabilité de la sécurité et de la protection des personnes déplacées et à garantir le respect de leurs droits humains. Un plan de transition conjoint a été élaboré par la MINUSS et les acteurs humanitaires et mis en œuvre par des composantes de la Mission, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Ayant retiré des capacités militaires du site de protection des civils de Bentiu, la MINUSS a pu mettre en place des bases opérationnelles temporaires.

54. Avant le changement de statut du site de Bentiu, le 16 mars, la MINUSS a tenu sur place une réunion-débat avec le Gouverneur. Les personnes déplacées étaient représentées par le haut comité des habitants du site et par des personnes représentant les personnes déplacées de tous les secteurs et de tous les groupes de population du site, notamment les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Le Gouverneur s'est engagé à consolider la paix, à lutter contre la criminalité et à apporter son appui aux retours volontaires. Le Président du haut comité des habitants du site a confirmé l'approbation du changement de statut du site et s'est engagé à travailler avec les autorités de l'État. Afin d'augmenter les capacités de la police dans les environs du site de protection des civils de Bentiu avant son changement de statut, 52 personnes supplémentaires ont été intégrés dans la force de police conjointe existante, qui avait été établie en juin 2020 et comptait jusqu'alors 36 personnes (membres de la Police nationale sud-soudanaise et anciens membres du M/APLS dans l'opposition). Cette capacité supplémentaire reste en place. La police des Nations Unies continue d'apporter un appui à la force de police conjointe en partageant avec elle des locaux, en menant des activités de formation et de suivi et en l'aidant à dialoguer avec les personnes déplacées.

55. La situation est restée calme dans les camps de déplacés de Bentiu, de Bor, de Djouba et de Wau. La mission a suivi l'évolution de la situation, dialogué avec des dirigeants communautaires, maintenu une capacité d'intervention rapide pour réagir aux incidents au besoin, facilité l'acheminement de l'aide humanitaire et apporté un soutien essentiel aux autorités, notamment à la Commission de secours et de relèvement et à la Police nationale. Les rapports entre les communautés de personnes déplacées et la police nationale se sont visiblement améliorés après les efforts de médiation de la MINUSS. Les partenaires humanitaires ont signalé que les déficits de financement pesaient sur la prestation de services humanitaires dans les anciens sites et les sites actuels de protection des civils.

56. Le site de protection des civils de Malakal a conservé son statut en raison de l'instabilité des conditions de sécurité. En réponse à l'attaque du 27 mars, les soldats de la paix de la MINUSS ont sécurisé le retour de personnes déplacées de la ville de Malakal vers le site de protection des civils et ont collaboré avec le Gouverneur, les personnes déplacées, la Police nationale et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour améliorer la sécurité des personnes déplacées. Bien qu'il ne soit envisagé de réviser le statut du site que si la situation y devient propice, des activités d'évaluation, de consultations et de planification ont été entreprises sur le terrain pour que tout ajustement futur du dispositif de sécurité de la Mission soit correctement préparé.

57. La Mission a poursuivi ses efforts pour créer des conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires de personnes déplacées et de réfugiés, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité. Elle a étudié les zones de retour potentielles et les lacunes en matière de services dans le cadre de patrouilles menées dans 42 endroits situés dans les 10 États, de façon à mettre en évidence les besoins d'environ 320 000 rapatriés et d'éclairer sa propre action et la planification

humanitaire, ainsi que le travail des groupes locaux chargés de chercher des solutions. Elle a également facilité le soutien logistique apporté à 219 personnes retournant à Bentiu depuis les sites de personnes déplacées de Djouba. Elle s'est employée à exécuter 41 projets à effet rapide pour améliorer les infrastructures de base dans les zones de retour, notamment en construisant des salles de classe dans l'Équatoria-Oriental et des centres de soins de santé primaires dans le Bahr el-Ghazal septentrional et l'Équatoria-Occidental. En outre, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation sur les risques liés aux engins explosifs afin de soutenir les retours et a évalué, à la demande du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, trois sites dans le Haut-Nil afin de faciliter la réinstallation progressive d'environ 6 000 personnes déplacées depuis Melout.

58. La MINUSS a organisé 56 ateliers, dialogues communautaires et campagnes de paix, et a diffusé des informations sur des accords locaux concernant la paix et la transhumance, en plus de faciliter le renforcement des capacités des fonctionnaires nouvellement nommés, des chefs traditionnels, des femmes et des jeunes. Au total, 6 979 personnes (dont 1 869 femmes) ont participé à ces activités. La Mission a continué de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans la consolidation de la paix ; les 46 activités conduites par la Division des affaires civiles comptaient au moins 27 % de femmes parmi les participants, et quatre forums organisés pour les femmes dans les États des Lacs, de Jongleï et de l'Équatoria-Central ont abouti à l'établissement de plans d'action pour la participation des femmes aux activités en faveur de la paix et pour la lutte contre la violence de genre.

59. Au 31 mai, la force de la MINUSS avait effectué 95 480 patrouilles, dont 2 167 patrouilles de courte durée, 867 patrouilles de longue durée, 178 patrouilles aériennes dynamiques et 37 patrouilles fluviales. Parmi les patrouilles de routine, 731 (soit 22,5 %) ont été effectuées conjointement par des hommes et des femmes de la force. Les équipes de liaison féminine de la MINUSS ont mené 61 opérations intégrant la dimension du genre. Au total, 21 728 patrouilles ont été effectuées pour assurer la sécurité des anciens sites et des sites actuels de protection des civils.

60. Au 31 mai, la police des Nations Unies avait effectué 1 008 patrouilles, dont 412 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 108 patrouilles de courte durée, 29 patrouilles de longue durée, 39 patrouilles aériennes dynamiques et 420 patrouilles à haute visibilité. Sur ces 1 008 patrouilles, 507 ont été effectuées conjointement par des hommes et des femmes. En outre, la police des Nations Unies a effectué un total de 1 155 patrouilles liées à la protection des femmes, des enfants et des personnes vulnérables dans les camps de personnes déplacées ayant changé de statut récemment. La police des Nations Unies a également apporté un appui en matière de formation et d'information aux comités chargés des relations entre la police et la population.

61. Les changements de statut de sites de protection des civils ont permis à la police des Nations Unies d'étendre ses activités grâce au partage des locaux de neuf postes de police. La police des Nations Unies a organisé des séances de sensibilisation et de formation sur place, au bénéfice de 10 242 membres de la Police nationale (dont 1 485 femmes), et 54 ateliers sur les droits humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que sur les services de police de proximité, à l'intention de 1 604 membres de la Police nationale (dont 507 femmes). Des formations ont également été organisées à l'intention des habitants des sites, notamment des membres des comités chargés des relations entre la police et la population ainsi que des groupes de surveillance des camps de déplacés.

62. Le Service de la lutte antimines a mené 232 opérations de neutralisation des explosifs et munitions, éliminant ainsi 1 172 engins non explosés.

État de droit et application du principe de responsabilité

63. La MINUSS a continué d'apporter une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités pour promouvoir le respect du principe de responsabilité au niveau infranational. En avril, huit conseillères et conseillers pour les questions de justice (dont six femmes) appartenant au personnel fourni par des gouvernements ont été déployés dans les bureaux locaux de Wau, de Kuacjok, de Bentiu et Djouba, où ils ont rejoint les conseillers de la MINUSS pour les questions pénitentiaires déployés depuis décembre 2020. Ces conseillères et conseillers fournissent des services de mentorat et un appui technique aux procureurs, aux juges et au personnel des services pénitentiaires nationaux, afin de faciliter le développement de l'état de droit et des services judiciaires.

64. La MINUSS et ses partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale pour les migrations, ont continué d'exécuter un projet financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud afin d'atténuer les violences liées à la transhumance dans les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental. Le 16 février, le Président de la Cour suprême a officiellement créé un tribunal mobile spécial conjoint qui sera déployé sur deux sites pour connaître d'affaires relatives à des infractions graves telles que le meurtre, les violences sexuelles et fondées sur le genre, les pillages et les actes provoquant des dommages matériels graves, et le vol de bétail. Du 8 au 22 mars et du 19 avril au 3 mai, la MINUSS a aidé les procureurs et enquêteurs nationaux à mener des missions dans les points chauds pour évaluer les cas d'infraction présumés, ce qui a permis de recueillir 1 341 plaintes portant sur 2 085 infractions. Les membres du tribunal mobile spécial conjoint (un juge de la Haute Cour, des chefs traditionnels, des procureurs nationaux, des enquêteurs de la police, des avocats de la défense, des agents pénitentiaires et des spécialistes du soutien psychosocial) se sont rendus à Kuacjok le 11 mai pour participer à un atelier préalable au déploiement. Le tribunal mobile jugera des affaires jusqu'au 7 juillet.

65. Du 3 au 22 mars, la MINUSS a aidé la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à déployer cinq militaires à Maridi, dans l'Équatoria-Occidentale, pour tenir des audiences dans le cadre d'un tribunal militaire général. Ayant examiné 19 affaires, le tribunal militaire général a condamné 4 personnes pour des infractions pénales, dont le crime de meurtre, et classé 3 affaires. Les autres affaires ont été renvoyées devant les autorités compétentes pour mesures administratives.

66. Dans les zones fortement touchées par les violences intercommunautaires et les déplacements, la Mission a exécuté 18 projets à effet rapide pour construire ou réhabiliter des installations contribuant à faire respecter l'état de droit, dont une prison à Tonj-Nord et un centre d'accueil pour victimes de violences fondées sur le genre à Kapoeta.

C. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

67. La MINUSS a recensé 206 faits préjudiciables aux droits humains et à la protection de la population, à savoir des exécutions arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations et détentions arbitraires (dont des cas de détention par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé ou encore des cas de pillage ou de destruction de biens civils, qui ont fait au moins 622 victimes civiles (444 morts et 178 blessés), dont au moins 54 femmes et 41 enfants. Sur les 206 faits en question, 152 ont été

attribués à des groupes de défense civile ; 13 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; 13 au Front de salut national ; 5 au M/APLS dans l'opposition ; 1 à la Police nationale ; 1 à un agent de protection de la faune ; 1 au M/APLS dans l'opposition et à la Police nationale ; 1 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à la Police nationale ; 1 à l'unité des Forces sud-soudanaises de défense du peuple chargée de la protection du convoi d'un gouverneur ; 1 à un affrontement entre le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; et 1 à des affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et des éléments armés (Forces de défense mabanaïses). La responsabilité des huit faits restants n'a pas encore été établie. La MINUSS a recueilli des informations sur neuf exécutions extrajudiciaires dans l'État de Ouarrap, qui ont fait 20 morts et auraient été perpétrées sur les instructions d'un haut fonctionnaire.

68. Les attaques menées par les groupes de défense civile ont été la principale source des violences subies par les populations locales. Ce sont les États de Ouarrap et des Lacs qui ont connu le plus de violences, représentant ensemble 44 % des victimes enregistrées dans le pays. Les incidents impliquant les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le M/APLS dans l'opposition (faction Riek Machar) et le Front de salut national étaient concentrés dans la région de l'Équatoria, en particulier dans le comté de la Rivière-Yei.

69. La MINUSS a continué de recevoir des signalements d'actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires commis par le Service national de sécurité contre des journalistes, des militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes. Pendant la période considérée, au moins 4 journalistes et défenseurs des droits humains ont été menacés et arrêtés et détenus arbitrairement du fait de leurs activités professionnelles.

70. L'application de la peine de mort est restée une source de préoccupation, notamment en raison de l'insuffisance des garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable. Des renseignements ont été recueillis sur une exécution.

71. En mars, la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié conjointement un rapport sur les violences armées commises par les milices communautaires contre des civils dans la région de Jongleï entre janvier et août 2020. Selon le rapport, ces groupes sont bien organisés et utilisent des tactiques de type militaire. En huit mois, ils ont tué ou blessé au moins 1 058 personnes appartenant aux communautés dinka, nuer et murle, enlevé 686 femmes et enfants et commis des violences sexuelles dans au moins 39 cas confirmés. Le rapport souligne que les incidents impliquant des milices communautaires ont été la principale source de violences contre des civils depuis la signature de l'Accord revitalisé. Comme suite au rapport et aux dialogues de paix qui ont été organisés par la suite dans la région, la Mission a facilité la libération de 63 personnes enlevées, ainsi que la recherche de leurs familles et la réunification avec celles-ci ; il s'agit d'une étape importante en vue de rétablir la confiance et de favoriser la consolidation de la paix. La MINUSS a assuré le transport des personnes retournant chez elles entre Pibor, Pochala, Pieri et Djouba.

72. La MINUSS a procédé à 21 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains préalablement à des déplacements et a apporté une aide matérielle à des forces de sécurité non onusiennes, à l'appui du processus de paix.

Les enfants et les conflits armés

73. Au cours de la période considérée, 20 enfants (16 garçons et 4 filles) ont subi de graves violations. Il a été vérifié que 11 garçons avaient été recrutés et utilisés, que

4 enfants (2 garçons et 2 filles) avaient été tués et que 5 enfants (3 garçons et 2 filles) avaient subi des atteintes à leur intégrité physique. Au total, 4 cas de déni d'accès humanitaire ont été vérifiés. C'est en Équatoria-Central que le plus grand nombre d'enfants ont subi des violations (10 garçons), devant l'Unité (6 enfants : 5 garçons et 1 fille), le Bahr el-Ghazal septentrional (1 garçon et 2 filles) et l'Équatoria-Occidental (1 fille).

74. La Police nationale a perpétré de graves violations contre 11 garçons. La responsabilité n'a pas pu être établie pour les violations graves commises contre 9 enfants (5 garçons et 4 filles) qui ont été blessés par des restes d'explosifs. Cinq enfants (3 garçons et 2 filles) ont été victimes de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des jeunes armés et 2 de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national (1 garçon et 1 fille). La responsabilité de quatre cas de déni d'accès humanitaire n'a pas pu être établie.

75. La MINUSS a organisé 20 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 256 membres des forces de sécurité (201 hommes et 55 femmes). En outre, 315 membres des populations locales (124 hommes et 191 femmes), 38 fonctionnaires (26 hommes et 12 femmes), et 6 partenaires de protection (tous des hommes) ont bénéficié d'activités de sensibilisation. La MINUSS a organisé une séance de formation sur la protection de l'enfance pour 31 participants (tous des hommes), dont 15 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 6 membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et 10 fonctionnaires.

76. Le Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud étant arrivé à expiration le 7 février 2021, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a engagé un dialogue avec le comité technique national pour en prolonger la période de mise en œuvre. Du 4 au 6 mai et du 18 au 20 mai, la MINUSS a dispensé deux formations de renforcement des capacités de protection de l'enfance axées sur les connaissances et les compétences à 38 membres du système de justice militaire (32 hommes et 4 femmes), pour renforcer leur capacité à mettre en œuvre les mesures de responsabilité prévues dans le Plan d'action global.

Violences sexuelles liées aux conflits

77. La MINUSS a de nouveau constaté un nombre inquiétant de violences sexuelles commises par les parties au conflit, les groupes de défense civile et d'autres éléments armés impliqués dans des violences localisées. La MINUSS a confirmé 14 cas de violences sexuelles liées aux conflits, qui ont été perpétrées contre 18 personnes (dont 4 filles et 1 homme). Âgées de 2 à 41 ans, ces personnes ont survécu à des viols (12 personnes), à des viols collectifs (2 personnes), au dénudement forcé (2 personnes) et à des tentatives de viol (2 personnes). Six cas sont imputables aux groupes de défense civile, 6 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et 1 à la Police nationale, tandis que 1 autre cas n'a pu être attribué à aucune partie.

78. La MINUSS a recueilli des informations sur 8 autres cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont été commises avant la période considérée, dont 14 personnes sont rescapées (y compris 6 hommes). Six cas ont été attribués aux groupes de défense civile et 2 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

79. Il reste rare que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits aient à répondre de leurs actes. Le 15 avril, un tribunal mobile déployé à Malakal a reconnu un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple coupable du viol d'une jeune fille de 14 ans en novembre 2020 et l'a condamné à sept ans d'emprisonnement

et au versement à la survivante de dommages et intérêts d'un montant de 500 000 livres sud-soudanaises (1 100 dollars des États-Unis).

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

80. Au 31 mai, en coordination avec ses partenaires humanitaires, la MINUSS avait effectué 628 patrouilles de longue durée et 1 891 patrouilles de courte durée pour faciliter l'assistance humanitaire et assurer la protection des humanitaires. Elle a fourni des services de protection à 2 519 missions intégrées et effectué 1 353 patrouilles pour protéger les convois et les partenaires humanitaires, notamment des organisations non gouvernementales. Au 6 mai, la police des Nations Unies est intervenue 73 fois à l'appui de la prestation de services humanitaires dans les sites de protection des civils et les camps de personnes déplacées.

81. Le Service de la lutte antimines a apporté un soutien au repérage, à l'enlèvement et à la destruction d'engins explosifs, y compris dans le cadre de l'évaluation des sites retenus pour la création de centres humanitaires dans les États de Jongleï et du Bahr el-Ghazal occidental. Des opérations de repérage et d'enlèvement ont été menées sur des routes entre Kapoeta, l'Équatoria-Central et Pochala, dans l'État de Jongleï, afin d'aider le Programme alimentaire mondial à distribuer de la nourriture à plus de 15 000 personnes. Des zones d'une surface totale de 4,6 millions de mètres carrés ont été sécurisées par 28 équipes.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

82. En partenariat avec le Forum des femmes intellectuelles du Soudan du Sud, la MINUSS a organisé les 9 et 10 mars un forum sur le leadership féminin et la participation des femmes à la vie politique. Vingt femmes y ont participé sur place et plus de 8 000 personnes ont suivi l'événement en direct sur le Web. Les principaux intervenants étaient la Vice-Présidente du Groupe « Genre et jeunesse » Rebecca Nyandeng De Mabior, la Ministre des affaires parlementaires (Secrétaire général par intérim du Mouvement populaire de libération du Soudan), la Ministre de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, la Conseillère principale pour les questions de genre de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et une représentante d'ONU-Femmes. Le Forum s'est conclu par l'adoption de recommandations destinées au Gouvernement sur la mise en place de politiques et de réformes tenant compte des questions de genre dans le cadre de l'Accord revitalisé.

83. De février à mai, la MINUSS a apporté un soutien technique au Groupe de suivi et de sensibilisation pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au Soudan du Sud, dans le contexte de son rapport de référence sur la participation des femmes à la vie politique. Le rapport a révélé que seulement 3 des 14 partis politiques étaient dirigés par des femmes, mais que tous les partis enregistrés avaient inscrit dans leurs statuts des quotas (compris entre 25 % et 35 %). La représentation des femmes aux postes de gouverneur et de membres du gouvernement (15 % et 19 % au niveau national et au niveau des États, respectivement) n'a pas atteint le quota de 35 %.

84. Entre le 10 février et le 3 avril, la MINUSS a apporté un appui Groupe de suivi et de sensibilisation pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au Soudan du Sud dans le cadre de cinq émissions-débats à la radio et de deux émissions-débats à la télévision, l'objectif étant que les femmes puissent accroître leur participation et mieux se faire entendre pour influencer, éclairer et orienter la prise de décisions publiques dans toutes les dimensions de l'action de maintien de la paix. Du 26 au 28 avril, la MINUSS et l'organisation EVE ont organisé une session

de formation de formateurs sur les compétences de plaider à l'appui des capacités des artisanes de la paix.

85. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la MINUSS a organisé le 8 mars une table ronde virtuelle sur le rôle du leadership féminin dans la promotion de l'égalité des genres dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'ONU. La Mission a lancé son réseau de coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions de genre pour mieux appliquer sa stratégie relative au genre et à la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans le cadre de toutes les tâches dont elle est chargée.

86. Le 31 mars, la Vice-Présidente Rebecca Nyandeng de Mabior a lancé le Forum du leadership féminin du Sud-Soudan, avec le soutien technique, logistique et financier de la MINUSS.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

87. Au 30 avril, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 271 personnes, dont 886 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 254 femmes, soit 28,7 %), 1 385 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 200 femmes, soit 14,4 %) et 388 Volontaires des Nations Unies (dont 159 femmes, soit 41,0 %).

88. La composante policière de la Mission se composait de 1 691 personnes (effectif autorisé : 2 101) : 479 policiers hors unités constituées (dont 145 femmes, soit 30,3 %), 1 165 membres d'unités de police constituées (dont 294 femmes, soit 25,2 %) et 47 spécialistes des questions pénitentiaires (dont 18 femmes, soit 38,3 %).

89. Sur un effectif autorisé de 17 000 personnes, le personnel militaire de la MINUSS comptait 14 878 personnes : 217 officiers militaires de liaison (dont 42 femmes, soit 19,4 %), 400 officiers d'état-major (dont 74 femmes, soit 18,5 %) et 14 261 membres des contingents (714 femmes, soit 5,9 %).

90. Le déploiement intermissions de deux compagnies d'infanterie et le détachement d'une unité d'aviation au bénéfice de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont pris fin le 7 mai.

91. Le Gouvernement ayant remis en place des mesures de confinement en février pour lutter contre la COVID-19, il a fallu retarder la reprise des visites prévues sur le terrain pour examiner les inventaires des risques d'inconduite et les plans d'action s'y rapportant, notamment en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Une visite du bureau local de Bentiu a néanmoins été effectuée du 8 au 10 février.

92. La MINUSS a poursuivi ses échanges virtuels avec l'équipe spéciale chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'avec le sous-groupe de la violence fondée sur le genre, afin de mener une action coordonnée à l'échelle du système contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. La Mission a dispensé une formation aux responsables des mécanismes de plaintes communautaires et à 67 membres des populations locales (41 hommes et 26 femmes) à Aweil, à Rumbek et à Yambio.

93. Conformément à la politique applicable, toutes les informations relatives aux cas possibles de conduite répréhensible et de manquements ont été traitées dans les

délais voulus. Du 1^{er} février au 31 mai, 32 allégations ont été enregistrées dans le système de suivi des dossiers.

94. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée. Toutes les personnes rescapées d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont été identifiées ont continué de recevoir une aide de la part de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

95. Au 30 mai, la MINUSS avait enregistré 135 violations de l'accord sur le statut des forces, contre 54 lors de la période précédente. Sur ce nombre, 115 avaient trait aux mesures de restriction de la liberté de circulation imposées par le Gouvernement, qui ont gêné la Mission dans l'accomplissement de son mandat.

96. Des refus d'accès aux patrouilles de la MINUSS ont continué de se produire dans tout le pays. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a continué d'exiger que tous les documents contenant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne aux fins des patrouilles terrestres et aériennes de la Mission soient approuvés par son quartier général à Djouba.

97. Sur les 115 cas de restriction des déplacements, 92 ont résulté du fait que les documents de partage des renseignements ou les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés au niveau du quartier général ou de l'État concerné. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, le bureau local du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance situé à Wau a imposé de nouvelles exigences, à savoir que tous les documents de partage des renseignements aux fins des patrouilles terrestres de la MINUSS devaient recevoir son approbation, et ce, même s'ils avaient été approuvés par le quartier général à Djouba. C'est pourquoi il a ordonné aux forces de sécurité gouvernementales en poste à divers points de contrôle de bloquer les patrouilles de la MINUSS lorsque les documents en question n'avaient pas été approuvés au niveau local.

98. Dans l'Équatoria-Central, deux patrouilles de la MINUSS, qui se rendaient de Djouba à Tindilo pour évaluer les conditions de sécurité et la situation humanitaire et prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, ont été bloquées par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple au point de contrôle du pont de Luri. Deux autres patrouilles qui faisaient route allaient de Djouba à Terekeka pour y évaluer les conditions de sécurité et s'entretenir avec les autorités locales nouvellement nommées se sont vu refuser l'accès par des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le personnel et de la Police nationale au poste de contrôle du quartier général de Bilpam. Dans l'Équatoria-Occidental, 16 vols de reconnaissance de la MINUSS ont été annulés, car le quartier général et les bureaux locaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance avaient refusé d'approuver les garanties de sécurité aérienne.

99. Le Gouvernement continue d'imposer des interdictions et des restrictions à l'importation de biens et de matériel destinés à l'usage exclusif de la MINUSS. Au cours de la période considérée, 175 camions affrétés par la MINUSS transportant des fournitures et des vivres, notamment des rations de combat, ainsi que des cargaisons de ravitaillement destinées aux contingents pour l'usage exclusif de la Mission, ont été retenus aux postes frontières de Nimule et de Nesitu faute de licences d'importation. Au 31 mai, 8 camions sur 175 étaient toujours bloqués au poste

frontière de Nimule. Une nouvelle taxe sur les jus de fruits a été imposée à tous les camions affrétés par la MINUSS transportant des jus de fruits destinés exclusivement aux contingents de la Mission. Ainsi, la MINUSS devait régler des frais de détention pour les camions et des frais d'entreposage s'élevant respectivement à 1 079 500 et 268 770 dollars, et les coûts totaux associés à ces mesures continuent d'augmenter.

100. La MINUSS a continué de faire valoir auprès des autorités que la communication de renseignements n'avait lieu qu'à des fins de coordination et qu'elle n'était pas tenue d'obtenir des autorisations pour l'exécution de ses tâches. Malgré cela, dans tout le pays, des membres du personnel de sécurité ont refusé l'accès aux patrouilles de la Mission à de nombreuses reprises.

101. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Le Gouvernement n'a pas autorisé la MINUSS à leur rendre visite et ne lui a fourni aucune information sur leur situation. La Mission a confirmé que trois autres membres de son personnel avaient été arrêtés et détenus au cours de la période considérée. Le Gouvernement n'a pas officiellement informé la Mission de ces arrestations et détentions, contrairement à ce qui est prévu dans l'accord sur le statut des forces.

102. Le Gouvernement continue de retarder la délivrance de visas aux membres du personnel en tenue de la MINUSS qui viennent d'être déployés dans le pays. Les retards dans le traitement des autorisations d'entrée et des visas entravent le déploiement rapide et la relève des contingents militaires de la Mission.

103. La MINUSS a essuyé quatre refus d'accès de la part du M/APLS dans l'opposition et de membres de milices armées, ce qui l'a empêchée de surveiller la situation des droits humains dans les zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition et d'enquêter à ce sujet, en particulier dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Central.

104. La MINUSS a continué à informer le Gouvernement des violations commises par l'entremise de notes verbales et d'un échange régulier avec les autorités. Les relevés mensuels des incidents établis à l'intention du Conseil de sécurité ont également été communiqués au Gouvernement.

105. Le 31 mai, à la demande du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, la Mission a participé à des discussions de haut niveau avec le Gouvernement sur les restrictions de mouvement, à l'issue desquelles les parties prenantes ont décidé de se réunir régulièrement pour examiner les moyens de mieux coordonner les activités de l'ONU et d'éliminer les obstacles.

VIII. Performance des composantes en uniforme

106. Huit contingents de la MINUSS (cinq bataillons d'infanterie, une compagnie d'infanterie, un contingent maritime et une unité aérienne) et un état-major de secteur ont été évalués. Deux bataillons d'infanterie ont été jugés supérieurs à la moyenne et les trois autres excellents. Les performances des unités aérienne et maritime ont été jugées supérieures à la moyenne. L'évaluation de la compagnie d'infanterie doit encore être achevée. L'état-major de secteur a été jugé supérieur à la moyenne. Avec l'appui du Bureau des affaires militaires, le quartier général de la Force a évalué un bataillon d'infanterie en utilisant le nouveau format de rapport sur les résultats opérationnels. La performance de l'unité évaluée a été jugée satisfaisante (c'est-à-dire que les normes ont été respectées). Pour pouvoir s'améliorer constamment, toutes les unités évaluées reçoivent un rapport complet qui sert de base à des plans d'amélioration des résultats. Le quartier général de la force et les états-majors de

secteur vérifient la mise en œuvre des mesures correctives dans le cadre de visites de suivi, qui peuvent être planifiées ou non.

107. Entre le 16 et le 18 février, trois unités de la police des Nations Unies ont été évaluées par des équipes d'inspection internes sur la base de plusieurs critères, dont le mandat, le commandement et le contrôle, les activités prescrites concernant la protection des civils, la formation, le bien-être et la santé. Les résultats de deux d'entre elles ont été jugés satisfaisants et ceux de la troisième ont été jugés exceptionnels. Comme suite aux recommandations de ces évaluations, la police des Nations Unies dispense des formations au sein de la Mission et facilite la remise en état du matériel appartenant aux contingents, le cas échéant. En ce qui concerne la parité des sexes, il convient de noter que l'une des unités de police constituées compte plus de 50 % de femmes.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

108. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance permet à la MINUSS d'établir un cadre de résultats fondé sur des objectifs transversaux applicables à l'ensemble de la Mission aux fins de la coordination et de l'exécution de son mandat ainsi que d'évaluer sa performance.

IX. Observations et recommandations

109. Des progrès appréciables ont été réalisés en ce qui concerne les nominations au niveau des États et des collectivités locales, et le Président a accompli des efforts encourageants pour forger un consensus entre les nouvelles autorités. Les partis n'ont cependant toujours pas atteint le quota de 35 % de femmes applicable aux nominations et je les exhorte à le respecter dans le cadre de toutes les institutions gouvernementales, conformément à l'Accord revitalisé.

110. Il faut remédier de toute urgence au retard qui a été pris dans l'application de certaines dispositions essentielles de l'Accord revitalisé. La reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire représente un pas dans la bonne direction et je préconise que cette institution reprenne ses travaux dans les meilleurs délais. Je demande en outre que l'armée soit rapidement placée sous une structure de commandement unifiée et que la formation des membres des Forces unifiées nécessaires soit achevée.

111. J'invite les parties à s'entendre rapidement sur la durée de la période de transition et sur la date des élections qu'il convient d'organiser au terme de cette période. Il est essentiel de tenir des élections libres, régulières et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé, si l'on veut pérenniser la paix et favoriser le développement.

112. Je suis encouragé par le fait que le cessez-le-feu continue d'être observé. Cependant, je suis préoccupé par l'intensification des violences locales dans plusieurs régions du Soudan du Sud. Je suis scandalisé par les attaques ciblées dont sont victimes les personnes déplacées à Malakal et qui ont entraîné la mort de trois civils lors de la cérémonie d'investiture du Gouverneur nouvellement nommé. J'exhorte le Gouvernement à traduire en justice les auteurs de ces actes. Je demeure également préoccupé par la situation dans le Haut-Nil, où les milices de l'ethnie maban et les forces du M/APLS dans l'opposition continuent de s'affronter au sujet de la nomination du nouveau commissaire du comté. J'invite le Gouvernement à faciliter le dialogue entre les communautés concernées en vue de trouver des solutions durables et à faire en sorte que la MINUSS puisse maintenir une présence dissuasive afin de protéger les civils ainsi que les travailleurs et les biens humanitaires.

113. Je salue le rôle joué par la Communauté de Sant'Egidio et me félicite des engagements pris par l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et le gouvernement revitalisé de Naivasha (Kenya). Cependant, j'exhorte les parties à respecter scrupuleusement les engagements qu'elles ont pris en faveur d'un cessez-le-feu et condamne l'attaque perpétrée récemment contre une caserne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'Équatoria-Central. Je prie les parties d'honorer leurs engagements et recommande que l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan soit pleinement intégrée au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

114. Les besoins humanitaires demeurent importants en raison du conflit, des déplacements, des chocs climatiques, de la COVID-19, de l'affaiblissement de l'économie et du manque de services de base. On estime qu'environ 7,2 millions de personnes, soit 60 % de la population totale, seront en proie entre avril et juillet à une insécurité alimentaire grave, voire catastrophique pour 108 000 d'entre elles. Ces problèmes exacerbent les causes premières des conflits et les fragilités du Soudan du Sud et créent des obstacles supplémentaires à la réalisation des engagements pris par le pays dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable. J'engage donc la communauté internationale à combler le déficit de financement de l'action humanitaire afin de permettre l'acheminement d'une aide à plus de la moitié de la population du pays.

115. Je reste profondément préoccupé par les informations faisant état de menaces et de violences commises par des groupes de jeunes contre des travailleurs et des biens humanitaires et demande que toutes les opérations des Nations Unies puissent accéder sans entrave et en toute sécurité aux zones concernées. J'appelle le Gouvernement à assumer la responsabilité qui lui incombe de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en créant des conditions propices à cette fin, notamment en matière de sécurité. Je prends également note des violations de l'accord sur le statut des forces qui sont commises chaque mois et qui nuisent à la capacité de la MINUSS d'exécuter son mandat, et j'espère que le nouveau comité de haut niveau composé de hauts représentants de la Mission et du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé permettra d'améliorer la collaboration pour remédier à cette situation.

116. Je me réjouis que le Gouvernement sud-soudanais et la MINUSS poursuivent leur coopération pour assurer la protection des personnes déplacées dans leurs camps, qui sont désormais administrés par le Gouvernement. Conformément à son mandat, la Mission poursuivra le processus de changement de statut du site de protection des civils à Malakal, dès que les conditions le permettront.

117. Je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour faire progresser l'application du chapitre V de l'Accord revitalisé. À cet égard, j'invite le Gouvernement et l'Union africaine à signer le projet de statut et le mémorandum d'accord pour que le Tribunal mixte puisse être mis en service.

118. Le 11 juillet, le Soudan du Sud célébrera le dixième anniversaire de son indépendance. Je profite de cette occasion historique pour appeler les dirigeants du Soudan du Sud à redoubler d'efforts afin d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays et de régler toutes les questions en suspens avec les pays voisins.

119. Enfin, je tiens à remercier le personnel civil et le personnel en uniforme de la MINUSS ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué d'œuvrer en faveur de la paix et de s'employer à améliorer les conditions de vie dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Je remercie mon représentant spécial, Nicholas Haysom, ainsi que les pays fournisseurs de contingents et de personnel police, et salue

les efforts indispensables pour parvenir à la paix qui ont été déployés par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, le Secrétaire exécutif de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, et la Communauté de Sant'Egidio.
